

## Bulletin Quotidien Europe n°10573 du 14 mars 2012

### **33 (AE) COMMERCE:** Chine, terres rares - UE, États-Unis et Japon vont à l'OMC

*Bruxelles, 13/03/2012 (Agence Europe)* - L'UE, les États-Unis et le Japon ont finalement déposé une plainte conjointe à l'OMC contre les restrictions de la Chine sur les exportations de terres rares.

L'UE a formellement porté devant l'OMC, aux côtés des États-Unis et du Japon, mardi 13 mars, son différend avec la Chine sur l'exportation de terres rares, de tungstène et de molybdène. « *Les restrictions imposées par la Chine sur les terres rares et d'autres produits violent les règles du commerce international et doivent être supprimées. Ces mesures affectent nos producteurs et consommateurs au sein de l'UE et dans le monde* », explique le commissaire au Commerce Karel De Gucht, dans un communiqué. La Commission dénonce dans sa plainte trois types de mesures restrictives, des droits à l'exportation, des contingents à l'exportation et un système de prix minimum à l'exportation.

La Chine est le premier producteur mondial de terres rares, 17 minéraux aux propriétés chimiques et électromagnétiques comme le cérium, le lithium ou l'indium, indispensables pour fabriquer les batteries des voitures électriques, les turbines des éoliennes et les panneaux solaires ou encore les téléphones portables et les écrans plats. La volonté de Beijing de contrôler ses exportations de terres rares soulève depuis l'automne 2010 une vague de contestation des pays industrialisés, alors que 97% de la production de ces métaux provient de Chine, qui ne dispose pourtant que de 35% des ressources mondiales. La Chine est aussi le premier producteur au monde, et de loin (91%) de tungstène, comme de molybdène (36%).

Suivie par les États-Unis et le Mexique (DS 395 et DS 398), l'UE avait déjà déposé en 2009 à l'OMC une première plainte sur les restrictions de la Chine aux exportations de matières premières (bauxite, coke, spath fluor, carbure de silicium, magnésium, manganèse, silicium métal, phosphore et zinc. L'OMC avait condamné début juillet 2011 les mesures unilatérales prises par la Chine (droits à l'exportation, contingents à l'exportation et prix minimum à l'exportation) pour restreindre ses exportations de matières premières, les jugeant incompatibles avec ses règles. Un verdict confirmé fin janvier dernier par l'organe d'appel de l'OMC, les restrictions chinoises ne se justifiant pas, à ses yeux, par des raisons de protection de l'environnement ou de politique de conservation invoquées par Beijing. En dépit de ce précédent, « *la Chine n'a fait aucun effort pour lever ses autres restrictions à l'exportation. Cela ne nous laisse pas le choix* », a insisté mardi M. De Gucht.

La Chine a réagi avant même le dépôt officiel de la plainte à Genève, son ministère des Affaires étrangères assurant que les quotas imposés par Beijing sur ses exportations de terres rares, mis en place « *pour protéger l'environnement et favoriser un développement durable, sont conformes aux règles de l'OMC* ». (EH)